BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Décision nº 84832 du 31 décembre 2019 portant attribution de la prime de fidélisation aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1936824S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2019-255 du 27 mars 2019 portant attribution d'une prime de fidélisation aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 mars 2019 fixant le montant de la prime de fidélisation attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction nº 33912/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 2 mai 2019,

Décide:

Article 1er

La prime de fidélisation d'un montant de 3 000 € bruts est accordée à compter du 1^{er} mars 2020 au sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie, dont le nom figure ci-après:

Taloekaidoe Dine NIGEND: 338327

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, A. DE OLIVEIRA